

Date de mise en ligne : 11 JAN. 2024

NOUVELLE-CALÉDONIE  
ADMINISTRATIVE SUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SUBDIVISION

VILLE DU MONT-DORE

## ARRETE DU MAIRE

N°16/24 du 10 JAN. 2024

Abrogeant l'arrêté n°30/22 du 21 janvier 2022  
portant évacuation des résidents de l'habitation sise au n°622 rue Révérend Père Montrouzier

### Le Maire de la ville du MONT-DORE,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie;

Vu le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 131-2 point 4° et L 131-7 ;

Vu l'arrêté municipal n°30/22 du 21 janvier 2022 portant évacuation des résidents de l'habitation sise au n°622 Révérend Père Montrouzier appartenant à Madame Jeanne CASTET-MOULAT ;

Vu le rapport d'expertise du bureau d'études A2EP d'attestation de conformité géotechnique n°CD23-0159 du 8 mai 2023 ;

Considérant que le danger et les risques d'éboulement sur le terrain de Mesdames Jeanne CASTET-MOULAT et Marielle CASTET-MOULAT, sont écartés ;

### ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 30/22 du 21 janvier 2022 portant évacuation des résidents de l'habitation sise au n°622 Révérend Père Montrouzier appartenant à Madame Jeanne CASTET-MOULAT, sont abrogées.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire, le secrétaire général, le directeur de la sécurité, de directeur des services techniques et de proximité ainsi que le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Michel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié sous format électronique.

Subdivision Administrative Sud.....	1
Intéressés.....	1
Gendarmerie de Saint-Michel.....	1
Direction de la Sécurité (PM).....	1
Direction des Services Techniques et de Proximité.....	1
S.A.G (affichage et registre).....	1

Fait au Mont-Dore, le 10 JAN. 2024

Le Maire

*Eddie LECOURIEUX*

Eddie LECOURIEUX

